

DECISION
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE,

- Vu** le code de l'Education, notamment les articles L713-9 et R719-80 ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** les statuts de l'ENSTIB ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 juin 2026 portant nomination de Mme Marie-France THEVENON en qualité de directrice de l'ENSTIB à compter du 321 août 2026 ;

Considérant que certains personnels de la Direction du Budget et des Finances de l'université peuvent être amenés à intervenir dans le cadre du processus de certification en cas d'absence ou d'empêchement des personnels de catégorie A au sein de la composante ;

DECIDE

Article 1

Délégation permanente est donnée à Mme Marie-Josèphe MITJANS, responsable du service financier, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'école la certification du service fait dans le cadre de l'exécution du budget de l'école.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Josèphe MITJANS, délégation est donnée à M. Emmanuel CHASSARD secrétaire général – responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur de l'école la certification du service fait dans le cadre de l'exécution du budget de l'école.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Josèphe MITJANS et de M. Emmanuel CHASSARD, délégation est donnée aux personnels suivants de la Direction du budget et des finances de l'université : Mme Danielle LOGNON ou Mme Nathalie DUHAUT ou Mme Nathalie CONROY, à l'effet de signer au nom du directeur de l'école la certification du service fait dans le cadre de l'exécution du budget de l'école.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 5

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente dans les locaux de la Présidence et de l'ENSTIB et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 31 aout 2026

Marie-France THEVENON



Affiché à la Présidence le 31/08/2026

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le 31/08/2026

